

Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur

**Version
2023-2024**

En vigueur jusqu'au
31 mars 2024

C FO-14-04
20230401

Important

- Lisez les renseignements généraux.
- Remplissez toutes les sections du formulaire et les annexes qui correspondent à votre situation.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.
- Lisez l'annexe *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur* pour savoir quels documents joindre à votre demande.
- Joignez le paiement, s'il y a lieu.
- Notez que le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

N'oubliez pas d'inclure **une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social** qui déclare avoir évalué ou suivi la personne visée par la demande et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié.

Section 1 : Renseignements sur la personne qui fait la demande

1. Nom de famille		2. Prénom usuel		3. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)	
4. Adresse de domicile (numéro, rue)			Appartement	5. Ville, village ou municipalité	
6. Province			7. Code postal	8. Pays	
9. Ind. rég.	Téléphone (domicile)		10. Ind. rég.	Téléphone (cellulaire)	
11. Ind. rég.		Téléphone (autre)		Poste	
12. Courriel (seulement si vous désirez être contacté par ce moyen)			13. Lien de parenté <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Tuteur		
14. Date de naissance Année Mois Jour		15. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)			

Section 2 : Renseignements sur la personne de 14 à 17 ans visée par la demande

16. Nom de famille		17. Prénom usuel		18. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)	
19. Adresse de la personne visée par la demande si elle diffère de celle de la personne qui fait la demande (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays)				20. Code postal	
21. Mention du sexe avant le changement demandé <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		22. État matrimonial <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Divorcé		23. Date de naissance Année Mois Jour	
24. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)		25. La personne visée par la demande est-elle domiciliée au Québec depuis au moins un an? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
26. Nom de famille du parent si celui-ci diffère de la personne qui fait la demande		27. Prénom usuel du parent si celui-ci diffère de la personne qui fait la demande		28. Lien de parenté <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent	
29. Adresse du parent si elle diffère de celle de la personne qui fait la demande (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays)				30. Code postal	
31. Nom de famille de l'autre parent		32. Prénom usuel de l'autre parent		33. Lien de parenté <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent	
34. Adresse de l'autre parent si elle diffère de celle de la personne qui fait la demande (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays)				35. Code postal	
36. La personne visée par la demande a-t-elle des enfants? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non → Si vous avez répondu Oui à la question 36, remplissez l'annexe <i>Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe</i> .					

Section 3 : Renseignements sur l'époux de la personne visée par la demande, s'il y a lieu

37. Date du mariage Année Mois Jour		38. Lieu du mariage (ville, village ou municipalité, province ou pays)			
39. Nom de famille		40. Prénom usuel		41. Date de naissance Année Mois Jour	

Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur (suite)

**Version
2023-2024**

En vigueur jusqu'au
31 mars 2024

C FO-14-04
20230401

Section 4 : Renseignements complémentaires sur la personne visée par la demande

42. La personne visée a-t-elle déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de la mention du sexe au Québec ou ailleurs? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	43. Si vous avez répondu Oui à la question 42, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.
44. La personne visée a-t-elle déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de nom? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	45. Si vous avez répondu Oui à la question 44, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.
46. Une décision ou un jugement a-t-il déjà changé la filiation de la personne visée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	47. Si vous avez répondu Oui à la question 46, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année du jugement.
48. Un jugement concernant la déchéance de l'autorité parentale du père, de la mère ou du parent a-t-il déjà été prononcé pour la personne visée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	49. Si vous avez répondu Oui à la question 48, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année du jugement.
50. Un tuteur a-t-il été désigné légalement pour la personne visée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	51. Si vous avez répondu Oui à la question 50, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la désignation.

Section 5 : Objet de la demande

52. Mention du sexe demandée
 Masculin Féminin Non binaire (X)

Répondez aux questions 53 et 54 **seulement** si vous demandez également le changement de votre prénom usuel ou de vos autres prénoms.

53. Prénom usuel demandé	54. Autres prénoms demandés (chacun des prénoms séparé par une virgule)
--------------------------	---

Section 6 : Consentement de la personne visée par la demande

Une demande de changement de la mention du sexe visant une personne de 14 à 17 ans ne peut être présentée par un de ses parents ou son tuteur que si cette dernière y consent. Pour plus d'information sur le consentement, consultez la section « Consentement de la personne de 14 à 17 ans » à la page 2 des renseignements généraux et directives.

55. Consentement de la personne visée par la demande <input type="checkbox"/> Je confirme avoir pris connaissance de cette demande de changement de la mention du sexe et, s'il y a lieu, de prénoms et j'y consens.	56. Date <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Année</td> <td style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Mois</td> <td style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Jour</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> _ _ </td> <td style="text-align: center;"> _ </td> <td style="text-align: center;"> _ </td> </tr> </table>	Année	Mois	Jour	_ _	_	_
Année	Mois	Jour					
_ _	_	_					
X _____ Signature de la personne visée par la demande (obligatoire)							

Section 7 : Motifs et déclaration sous serment

Remplissez cette section devant un commissaire à l'assermentation ou toute autre personne autorisée à recevoir une déclaration sous serment. Pour plus d'information, consultez la section « Déclaration sous serment » à la page 2 des renseignements généraux.

Renseignements sur la personne qui fait la demande							
57. Nom de famille	58. Prénom usuel						
Motifs et déclaration sous serment							
59. Déclaration du parent ou du tuteur Je déclare solennellement* : <ul style="list-style-type: none"> ▪ que la mention du sexe que je demande pour mon enfant mineur est celle qui correspond le mieux à son identité de genre; ▪ que mon enfant mineur assume cette identité de genre; ▪ que je comprends le sérieux de la démarche de mon enfant mineur; ▪ que ma démarche pour mon enfant mineur est faite de façon volontaire et que mon consentement est libre et éclairé; ▪ qu'à ma connaissance les renseignements fournis et les motifs exposés dans la présente demande sont exacts et complets. 							
X _____ Signature du parent ou du tuteur qui fait la déclaration (obligatoire)	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Année</td> <td style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Mois</td> <td style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Jour</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> _ _ </td> <td style="text-align: center;"> _ </td> <td style="text-align: center;"> _ </td> </tr> </table>	Année	Mois	Jour	_ _	_	_
Année	Mois	Jour					
_ _	_	_					
Renseignements sur la personne autorisée à recevoir le serment							
60. Nom de famille	61. Prénom usuel	62. Ind. rég. Téléphone Poste					
63. Occupation (précisez l'ordre professionnel, s'il y a lieu)							
64. Personne autorisée à recevoir le serment Déclaré solennellement devant moi à _____, ce _____.		65. Numéro de commissaire ou sceau de la personne autorisée					
X _____ Signature de la personne autorisée (obligatoire)							

*** Avertissement**

En vertu des articles 131 et 132 du Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46), quiconque fait, avec l'intention de tromper, une fausse déclaration après avoir prêté serment ou fait une affirmation solennelle, dans un affidavit, une déclaration solennelle, un témoignage écrit ou verbal devant une personne autorisée par la loi à permettre que cette déclaration soit faite devant elle, en sachant que sa déclaration est fausse, commet un parjure et est coupable d'un acte criminel.

Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur (suite)

Version
2023-2024

En vigueur jusqu'au
31 mars 2024

C FO-14-04
20230401

Section 8 : Mode de paiement

Consultez la section « Coût de traitement » des renseignements généraux et directives afin de déterminer la somme totale à payer, s'il y a lieu. Ne remplissez pas cette section si le coût de traitement de votre demande est gratuit.

Si le paiement est fait par carte de crédit, la signature du titulaire de la carte est obligatoire, même s'il s'agit de la personne qui signe la demande. Si le titulaire de la carte de crédit ne signe pas à l'endroit approprié, la demande sera refusée.

66. Somme totale à payer

\$

67. Mandat postal ou bancaire Chèque } À l'ordre du Directeur de l'état civil

68. Carte de crédit



Numéro de la carte de crédit

[] [] [] [] []	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Date d'expiration

Mois	Année

J'autorise le Directeur de l'état civil à prélever sur ma carte de crédit le montant inscrit à la case 66.

X

Signature du titulaire de la carte de crédit (**obligatoire**)

ANNEXE

**Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans
visée par la demande de changement de la mention du sexe**

Important

- Inscrivez les renseignements demandés sur tous vos enfants.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.

Renseignements sur les enfants de la personne visée par la demande

Enfant	1. Désirez-vous effectuer un changement à l'acte de naissance de votre enfant afin que votre désignation en tant que père, mère ou parent corresponde au changement de votre mention du sexe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		2. Si vous avez répondu Oui à la question 1, spécifiez la désignation demandée : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent		
	3. Nom de famille		4. Prénom usuel		5. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	6. Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		7. Date de naissance Année Mois Jour		8. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	9. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande		10. Prénom usuel du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande		
	Enfant	1. Désirez-vous effectuer un changement à l'acte de naissance de votre enfant afin que votre désignation en tant que père, mère ou parent corresponde au changement de votre mention du sexe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		2. Si vous avez répondu Oui à la question 1, spécifiez la désignation demandée : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent	
3. Nom de famille		4. Prénom usuel		5. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)	
6. Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		7. Date de naissance Année Mois Jour		8. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)	
9. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande		10. Prénom usuel du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande			
Enfant		1. Désirez-vous effectuer un changement à l'acte de naissance de votre enfant afin que votre désignation en tant que père, mère ou parent corresponde au changement de votre mention du sexe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		2. Si vous avez répondu Oui à la question 1, spécifiez la désignation demandée : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent	
	3. Nom de famille		4. Prénom usuel		5. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	6. Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		7. Date de naissance Année Mois Jour		8. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	9. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande		10. Prénom usuel du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande		

Utilisez une feuille supplémentaire si nécessaire.

ANNEXE

Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur

Important

- Cochez les cases qui correspondent à la situation de la personne de 14 à 17 ans visée par la demande pour avoir la liste de tous les documents que vous devez joindre.
- Notez que sur les documents d'identité et preuves de domicile exigés, les nom de famille et prénom mentionnés doivent correspondre à ceux inscrits dans les formulaires.

Documents sur l'identité de la personne qui fait la demande

- Joignez la photocopie lisible d'un document d'identité valide avec photo et signature pour la personne qui fait la demande
- Joignez la photocopie lisible de deux preuves d'adresse du domicile de la personne qui fait la demande, l'une datée d'au plus **un mois** et la deuxième d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande. Une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec mais qui n'y est plus domiciliée.

Document sur l'identité de la personne visée par la demande

- Joignez la photocopie lisible de sa carte d'assurance maladie (du Québec).

Autres documents à joindre à la demande

Renseignements fournis dans le formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur*

- Case 22** : Si vous avez indiqué que la personne visée par la demande est divorcée, joignez une copie du jugement irrévocable ou du certificat de divorce. Si vous avez indiqué qu'elle est veuve et que le décès de son conjoint a eu lieu hors du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant le décès délivré par un officier d'état civil compétent du pays ou de la province où le décès a eu lieu.
- Case 24** : Si vous avez inscrit un lieu de naissance hors du Québec et que la naissance de la personne visée par la demande n'est pas inscrite au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant la naissance délivré par l'officier d'état civil compétent du pays ou de la province où la naissance de la personne visée par la demande a eu lieu ainsi que le formulaire rempli *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*.
- Case 38** : Si vous avez inscrit un lieu de mariage hors du Québec et que cet événement n'est pas inscrit au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant le mariage délivré par l'officier d'état civil du pays ou de la province où le mariage a eu lieu.
- Case 42** : Si vous avez répondu Oui, joignez une photocopie de la décision administrative ou du jugement par lequel le changement de la mention du sexe a été autorisé ou refusé. Joignez également une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare avoir évalué ou suivi la personne visée par la demande et qui est d'avis que le changement de cette mention du sexe demandé est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de la demande initiale.
- Cases 44, 46, 48 et 50** : Si vous avez répondu Oui, joignez **une photocopie du document de référence**, soit de la décision administrative, du jugement par lequel le changement de nom a été autorisé ou refusé, de la décision administrative ou du jugement modifiant la filiation de la personne visée, du jugement prononçant la déchéance de l'autorité parentale du père, de la mère ou du parent de la personne visée ou du jugement, du testament ou de la déclaration déposée au Curateur public du Québec désignant un tuteur à la personne visée.

Autres documents à joindre

- Lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État du domicile de la personne visée par la demande, qui déclare avoir évalué ou suivi la personne visée par la demande et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié;
- Annexe – *Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe*, le cas échéant;
- Annexe – *Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement à l'acte de naissance*;
- Annexe – *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur*;
- Formulaire *Demande de changement de désignation parentale*, s'il y a lieu.

Renseignements généraux sur la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur

Ne transmettez pas ce document avec la demande.

Que devriez-vous savoir?

Pour présenter une demande de changement de la mention du sexe pour une personne de 14 à 17 ans, vous devez être le père, la mère, le parent ou le tuteur de cette personne. La personne visée par la demande doit être domiciliée au Québec depuis au moins un an. Cependant, le Directeur de l'état civil peut modifier la mention du sexe figurant sur l'acte de naissance de la personne visée par la demande si elle est née au Québec, mais n'y est plus domiciliée, pourvu qu'une telle modification ne soit pas possible dans le pays ou la province où elle est domiciliée. Dans cette situation, il vous appartient de faire la démonstration de l'impossibilité d'obtenir la modification dans le pays ou la province du domicile de la personne visée. Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec nous.

Vous devez appuyer la demande par la déclaration sous serment prévue à la section 7 du formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur*.

La demande doit aussi être appuyée par une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de son domicile, qui déclare avoir évalué ou suivi la personne visée par la demande et qui est d'avis que le changement de la mention du sexe demandé est approprié. Si la personne visée par la demande a déjà obtenu un changement de la mention du sexe, cette lettre doit en outre indiquer que le changement est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de la demande initiale.

Changement des prénoms

En plus de la modification de la mention du sexe, vous pouvez demander la modification d'un ou de plusieurs des prénoms de la personne visée par la demande pour refléter sa nouvelle mention du sexe. Par contre, vous ne pouvez pas demander le changement de son nom de famille au moyen de la demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, vous devez effectuer une demande de changement de nom. Communiquez avec nous pour connaître la démarche à effectuer.

Modification à l'acte de naissance et de mariage

La modification de la mention du sexe et, le cas échéant, des prénoms de la personne visée par la demande sera apportée à son acte de naissance et, s'il y a lieu, à son acte de mariage.

Modification du prénom à l'acte de naissance de ses enfants

Si la personne visée par la demande a des enfants, la modification de son prénom sera apportée à l'acte de naissance de ses enfants identifiés dans l'annexe *Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe*.

Personne née hors du Québec

Si la personne visée est née hors du Québec et que sa naissance n'est pas inscrite au registre de l'état civil, vous devez d'abord demander au Directeur de l'état civil qu'il insère son acte de naissance au registre afin qu'il puisse traiter sa demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, il faut remplir le formulaire *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*. Le formulaire est disponible sur notre site Internet ou en communiquant avec nous. Ce formulaire ainsi que les documents exigés doivent être transmis dans la même enveloppe que la demande de changement de la mention du sexe.

Changement de la désignation parentale

Les enfants de la personne concernée par la demande doivent être informés de la modification qui sera apportée à leur acte de naissance concernant sa désignation à titre de père, de mère ou de parent, selon la situation. La marche à suivre varie en fonction de l'âge de son enfant.

Si la personne concernée a des enfants, elle peut demander à ce que sa désignation à titre de père ou mère à leur acte de naissance, corresponde au changement de la mention du sexe obtenu ou à son choix, qu'elle soit modifiée pour « parent ».

Enfant de moins de 14 ans

La modification de la désignation parentale sera apportée à l'acte de naissance de ses enfants identifiés dans l'annexe *Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe*. Il est de sa responsabilité d'aviser ses enfants de moins de 14 ans du changement apporté à leur acte de naissance.

Que devez-vous remplir?

Les documents suivants doivent être remplis :

- formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur*;
- annexe – *Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe*, s'il y a lieu;
- annexe – *Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement à l'acte de naissance*;
- annexe – *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur*;
- formulaire *Demande de changement de désignation parentale*, s'il y a lieu.

N'oubliez pas de joindre à la demande tous les documents correspondant à votre situation énumérés dans l'annexe *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur*. L'omission d'un document pourrait entraîner un retard dans le traitement de la demande ou un rejet de celle-ci.

Décision rendue par le Directeur de l'état civil

Après l'étude de la demande de changement de la mention du sexe, le Directeur de l'état civil rend une décision écrite dans laquelle il explique les raisons de son autorisation ou de son refus. Cette décision est communiquée à la personne qui fait la demande.

Seul le tribunal peut réviser la décision rendue. Si une personne n'est pas satisfaite de la décision rendue par le Directeur de l'état civil, elle pourra présenter au tribunal, dans les 30 jours suivant la réception de la décision, une requête dans le but de la faire réviser.

À l'expiration du délai de 30 jours, si la décision du Directeur de l'état civil est favorable et qu'aucune requête dans le but de la faire réviser n'est présentée au tribunal, le changement prend effet. Le Directeur de l'état civil transmet à la personne visée par la demande un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom.

Consentement de la personne de 14 à 17 ans

Une demande de changement de la mention du sexe concernant une personne de 14 à 17 ans ne peut être présentée par un de ses parents ou son tuteur que si cette dernière consent à la demande. En signant à l'endroit prévu à la section 6 du formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur*, la personne visée par la demande confirme qu'elle a pris connaissance de la demande et qu'elle y consent.

Déclaration sous serment

Votre demande doit faire l'objet d'une déclaration sous serment de votre part, à la section 7 du formulaire. Au Québec, une déclaration sous serment doit être faite devant un commissaire à l'assermentation ou l'une des personnes autorisées à recevoir les serments (exemples : un juge de paix, un avocat, un notaire, un greffier d'une cour de justice ou son adjoint, un maire, un conseiller, un greffier ou un secrétaire-trésorier d'une municipalité, le secrétaire général, un secrétaire général adjoint ou un secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale du Québec). La personne qui vous fait prêter serment ne doit pas être votre père, votre mère, votre sœur, votre frère, votre conjoint ou votre enfant. Le service d'assermentation est offert gratuitement dans les bureaux de Services Québec.

Pour en savoir plus sur les commissaires à l'assermentation, pour en trouver un ou pour vérifier si un commissaire est autorisé à faire prêter serment à une date ou dans un district judiciaire précis, vous pouvez consulter le site Internet du Registre des commissaires à l'assermentation, à l'adresse ci-dessous, ou communiquer par téléphone avec le ministère de la Justice du Québec, à l'un des numéros ci-dessous. S'il vous est difficile de trouver un commissaire à l'assermentation ou si vous êtes domicilié hors du Québec, vous pouvez aussi communiquer avec nous.

Site Internet : www.assermentation.justice.gouv.qc.ca

Téléphone : Québec : 418 528-5761

Montréal : 514 864-5761

Ailleurs au Québec : 1 855 297-5761

Téléimprimeur (ATS) : 514 864-9373

Transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement

Lorsque le changement de la mention du sexe et, le cas échéant, de prénom prend effet, il est de votre responsabilité de faire modifier dans les ministères et organismes où vous avez un dossier, le prénom ou la mention du sexe inscrit à celui-ci. Dans ces démarches, il faudra généralement fournir comme preuve du changement un certificat de changement de la mention du sexe et de nom et un nouveau certificat de naissance. Le Directeur de l'état civil peut toutefois aviser pour vous certains ministères et organismes du changement et vous éviter d'avoir à fournir ces documents. Pour ce faire, vous devez remplir l'annexe *Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement à l'acte de naissance* jointe à la demande de changement de la mention du sexe. Ce formulaire présente la liste des ministères et organismes de même que des programmes visés par ce service.

Cette communication de renseignements se fait dans le cadre d'ententes avec des ministères et organismes qui autorisent le Directeur de l'état civil à leur communiquer les renseignements nécessaires à l'application des lois et programmes qu'ils administrent. Ces ententes prévoient des modalités qui respectent les lois applicables, notamment quant à la protection des renseignements personnels. Pour obtenir des renseignements complémentaires ou pour avoir accès aux renseignements qui visent la personne visée ou les faire corriger, communiquez directement avec le ministère ou l'organisme visé.

Quels documents nous permettent d'établir l'identité d'une personne?

Nous appliquons des mesures de sécurité afin d'établir avec exactitude l'identité de la personne qui fait demande. À cette fin, les documents mentionnés ci-dessous doivent être joints à la demande.

- un document d'identité valide avec photo de la personne qui fait demande et la personne visée par la demande;
- deux preuves d'adresse de domicile de la personne qui fait demande (une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec, mais qui n'y est plus domiciliée).

Liste des documents acceptés

Seuls les documents d'identité et preuves de domicile mentionnés ci-dessous sont acceptés. **S'il vous est impossible de fournir un tel document ou une telle preuve, communiquez avec nous** afin de déterminer la meilleure solution correspondant à votre situation.

Un document d'identité valide avec photo et signature

- Permis de conduire
Le permis de conduire est accepté comme document d'identité **seulement s'il n'est pas présenté comme preuve de domicile.**
- Carte d'assurance maladie
- Passeport canadien ou étranger
- Certificat de statut d'Indien

Note :

La carte d'assurance maladie d'une personne mineure âgée de 17 ans ou moins ne comportant pas de photo est acceptée à titre de document d'identité valide.

Deux preuves d'adresse de domicile

Vous pouvez présenter **deux documents** semblables ou distincts à condition que l'un des documents présentés soit daté d'au plus **un mois** et le deuxième document d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande au Directeur de l'état civil.

- Permis de conduire
Le permis de conduire est accepté comme preuve de domicile **seulement s'il n'est pas présenté comme document d'identité avec photo.**
- Lettre reçue du gouvernement par la poste
- Facture d'une entreprise de fourniture d'énergie, de services téléphoniques ou de câblodistribution
- Relevé d'emploi ou bulletin de paie
- Certificat ou relevé d'assurance habitation ou automobile
- Relevé bancaire
- Relevé de médicaments d'une pharmacie

Validité des documents

Tous les documents transmis doivent être en vigueur ou respecter la période de validité précisée. La validité du document est déterminée d'après la date de réception de la demande par le Directeur de l'état civil. Il faut obligatoirement nous transmettre des photocopies et non les documents originaux.

Recto verso d'un document

N'oubliez pas d'inclure la photocopie du verso d'un document lorsqu'il présente des renseignements importants, notamment une nouvelle adresse ou une date d'expiration.

Qualité des photocopies

Toutes les photocopies doivent être lisibles.

Langue des documents

Si l'un des documents exigés est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, joignez à la photocopie une traduction française effectuée ou certifiée conforme par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Pour joindre l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Site Internet : www.ottiaq.org

Courriel : info@ottiaq.org

Coût de traitement

Les frais exigibles pour le traitement d'une demande de changement de la mention du sexe ou pour obtenir un certificat de changement de la mention du sexe sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces tarifs sont ceux en vigueur jusqu'au 31 mars 2024.

Demande	Tarif
Première demande de changement de la mention du sexe	Gratuit
Deuxième demande ou plus de changement de la mention du sexe afin d'obtenir la mention du sexe « Masculin » ou « Féminin ».	152,00 \$
Mesure temporaire concernant une demande de changement de la mention du sexe non binaire (x).*	Gratuit jusqu'au 2024-06-08
Délivrance d'un certificat supplémentaire **	12,40 \$

* Toute personne ayant déjà, le 8 juin 2022, obtenu un changement de la mention du sexe figurant à son acte de naissance et qui fait, avant le 8 juin 2024, une nouvelle demande de changement de cette mention dans le but que celle-ci fasse référence au qualificatif « non binaire », est exemptée de l'exigence d'accompagner sa demande de la lettre visée à l'article 23.3 du Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil (chapitre CCQ, r.4), ainsi que du paiement des droits exigibles relativement à une telle demande et à la délivrance d'une copie de certificat de changement de la mention du sexe.

** Un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom est délivré à la personne qui a fait la demande lorsque le Directeur de l'état civil rend une décision favorable. Si vous désirez obtenir un certificat supplémentaire, vous devrez ajouter la somme à payer pour la délivrance du certificat à la somme totale à payer.

Le délai de traitement d'une demande de changement de la mention du sexe est généralement de 90 jours ouvrables si votre dossier est complet au moment de la réception de la demande.

Protection des renseignements personnels



Les renseignements recueillis dans le présent formulaire sont utilisés seulement pour traiter votre demande. L'omission de les fournir peut entraîner un retard dans le traitement de votre demande ou le rejet de celle-ci. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant ou les faire corriger. Les renseignements personnels ne sont communiqués à un autre organisme que dans le cas où cette divulgation est permise par la loi.

Mode de paiement

Carte de crédit Visa et Mastercard *, chèque, mandat postal, mandat bancaire.

Les chèques et mandats postal ou bancaire doivent être libellés à l'ordre du **Directeur de l'état civil**

Note : * Les cartes de débit Visa et Mastercard ne sont pas acceptées.

Comment transmettre cette demande?



Par la poste

Service des modifications aux actes et des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Pour nous joindre



Par téléphone

Québec : 418 644-4545
Montréal : 450 644-4545
514 644-4545
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545

Par télécopieur (ATS)

1 800 361-9596



Par la poste

Service des modifications aux actes et
des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6



Par courriel

etatcivil@dec.gouv.qc.ca

Site Internet

www.etatcivil.gouv.qc.ca

